

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE DOUZE DECEMBRE (12/12/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 6

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Arlette CAZORLA (Représentée par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (Représentée par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Monsieur Luc PORTES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (Représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSE : 1

Monsieur Robert DUPARC, **Conseiller Municipal**

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**

Madame Stéphanie GAYET est nommée secrétaire de séance.

06 – 12 décembre 2024

6. Budget annexe « camping et port de plaisance » – Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2025.

Rapporteur : Monsieur Luc PORTES

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu d'ouvrir par anticipation des crédits budgétaires pour la section d'investissement, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025, selon le détail ci-après,

Considérant que le montant des dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) inscrit aux Budget Primitif et Décisions Modificatives en 2024 est de 198 545,56 € et qu'il est possible d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement à hauteur de 49 636 € ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ouvrir les crédits suivants :

Ouvertures anticipées de crédits 2025

CHAPITRE	Total crédits ouverts	Montant limite d'ouverture des crédits	Nature	Montant	Objet
21	136 740,62 €	34 185,15 €	2188	5 000,00 €	Câblage vidéosurveillance
			S/T chap, 21 :	5 000,00 €	
TOTAL Général				5 000,00 €	

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 4 abstentions (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET, LORENZO),

ACCEPTE les ouvertures de crédits proposés,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses proposées,

DIT que les crédits seront repris au budget primitif 2025 lors de son adoption.

Pour copie conforme
Moissac, le 13 décembre 2024



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GAYET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :